



ÇA SUFFIT



Nos villages méritent mieux que ça !

ABANDONNER SES DÉCHETS PEUT COÛTER CHER

135€ d'amende à régler dans les 45 jours

Au-delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

En cas de non paiement, le juge
peut fixer l'amende à **750€**

Et jusqu'à **1 500€** avec confiscation
du véhicule, s'il a été utilisé pour
transporter les déchets

Article R634-2 du code pénal

Adoptons les
bons réflexes

